

## Procès-verbal de la séance extraordinaire du

### Conseil Intercommunal AISGE

**Mercredi 17 mars 2021 à 20h00**

**À St-Cergue salle Le Vallon**

**De 20h00 à 21h15**

#### 1. TABLE DES MATIERES

1. Assermentation .....	1
2. Appel.....	1
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 30.09.2020.....	1
4. Communications du bureau.....	1
5. Communications du CODIR. ....	2
6. Préavis 01/2021 - relatif à des demandes de crédit de CHF160'000.00 TTC pour l'achat de 6 portacabines et de l'équipement initial nécessaire et de CHF 170'000.00 TTC destiné à la création et aux coûts de fonctionnement de juillet à décembre 2021 d'un centre de jeunes à Genolier. ....	3
7. Préavis 03/2021 - demande de crédit destiné à un audit d'évaluation d'organisation des différents secteurs d'activités de l'AISGE.....	4
8. Préavis 04/2021 - demande de crédit pour l'achat de 6 portacabines pour l'ouverture d'une classe supplémentaire (élèves S) à Genolier. ....	4
9. Préavis 05/2021 - règlement des transports scolaires de l'AISGE.....	5
10. Propositions individuelles et divers.....	5

## Procès-verbal de la séance extraordinaire du

### Conseil Intercommunal AISGE

**Mercredi 17 mars 2021 à 20h00**

**À St-Cergue salle Le Vallon**

**De 20h00 à 21h15**

M. **François VAUTIER** souhaite la bienvenue à tous les membres présents à ce Conseil Intercommunal AISGE extraordinaire et remercie la commune de St-Cergue pour son accueil, il indique les restrictions apportées par le Canton, soit le port du masque obligatoire, les conseillers peuvent l'enlever pour prendre la parole. Il demande aux membres de bien vouloir les respecter. Ce conseil est conséquent et le prochain en avril le sera également.

#### 1. ASSERMENTATION

Le **Président** procède à l'assermentation de M. **Martin SCHLAEPFER** de Genolier, qui devient membre du CI et M. **Georges RICHARD**, suppléant d'un Municipal pour la Commune de Genolier.

#### 2. APPEL

La **secrétaire** procède à l'appel nominal :

10 membres du CODIR sont présents
-----------------------------------

19 membres du CI sont présents, sur 20 convoqués, 1 excusé
--

*Le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

#### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30.09.2020.

M. **François VAUTIER** demande s'il y a des commentaires ou des remarques sur ce procès-verbal. Aucune.

<b>VOTATION :</b>	<b>14 OUI</b>	<b>0 NON</b>	<b>4 Abstentions</b>
<b>Décision :</b>	Le <b>procès-verbal</b> est adopté à la forte majorité.		

#### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** remercie les membres des commissions d'avoir travaillé en urgence pour le CI de ce soir. Il remercie le CODIR pour sa participation aux zooms de présentations de ces préavis. Il rappelle aux membres du CI, qu'il est important qu'ils participent à ces séances et il faut que chaque commune soit représentée dans ces commissions, car s'il n'y a pas au moins trois membres présents, le quorum n'est pas atteint. La fin de législature et la situation sanitaire étant



toujours présente, il comprend que le quotidien de chacun soit compliqué, mais il faut faire au mieux et nous comptons sur le travail des commissions pour les six ou sept préavis à venir pour le prochain CI. La **secrétaire** fera en sorte de trouver des créneaux horaires adaptés pour les présentations des préavis avec le CODIR et les commissions.

Dans l'urgence, le bureau a du nommer deux commissions ad'hoc ; une pour le centre de jeunes à Genolier et une pour le règlement des transports AISGE.

Il manque un membre pour la CoGeFin. M. **Martin SCHLAEPFER** est automatiquement nommé dans la commission de gestion et finances, pour représenter la Commune de Genolier, pour la fin de législature, en remplacement de M<sup>me</sup> **Cécile CUENOUD**.

## 5. COMMUNICATIONS DU CODIR.

Le **Président** passe la parole à M<sup>me</sup> **Florence SAGE**, présidente du CODIR. Elle remercie les membres du CODIR pour leur travail conséquent pour cette séance extraordinaire. Les délais sont urgents pour les classes supplémentaires et les portacabines, car le retard de la construction du Bix à Le Muids et la situation sanitaire actuelle contraignent à devoir acheter ces portacabines.

Dans un mois et demi six préavis seront déposés pour le CI du 28 avril 2021 :

1. Préavis pour l'achat de caméras
2. Préavis pour les vacances du bureau, des membres du CI et du CODIR
3. Préavis des comptes 2020 et
4. Préavis comptes accueil de jour 2020
5. Préavis pour des systèmes interactifs
6. Préavis pour le règlement du Conseil d'Etablissement (CE)

Le **Président** explique que pour les prochains préavis, les commissions de CoGefin et des bâtiments auront passablement de rapports à fournir et les membres de la commission pour le règlement des transports fonctionnera pour le règlement du CE, soit Mesdames **Céline HELLER-BERGER**, **Marie-José HAUTIER**, **Noémie DUNANT** et Messieurs **Christian DUGON** et **Yann BECHTEL**.

M. **Scott ADAMS** donne des précisions concernant l'agrandissement de la zone administrative de Genolier. Les membres du secrétariat et de l'administration ont pu rentrer dans les nouveaux bureaux avant Noël. Il reste un pan acoustique à mettre en place. Il avait annoncé à la commission des finances qu'il y avait une cloison anti feu à remplacer à hauteur de 44'000 CHF en surplus du budget, mais ce coût a, finalement, été absorbé par l'enveloppe budgétaire. Suite à la demande de faire un couvert, la commission des bâtiments avait refusé cette première proposition lors du dernier CI, après discussion autour de la problématique, ils ont pu trouver un projet satisfaisant pour tout le monde et il a été soumis à l'entreprise locale Auréa. La mise à l'enquête est presque terminée et les travaux pourront débuter prochainement. Si les membres le souhaitent, M. **Scott ADAMS** peut montrer des plans et photos de ce couvert.

M. **Nicolas RAY** indique que la construction de l'école du Bix à Le Muids, a fait l'objet d'un recours au Tribunal Fédéral, la bonne nouvelle est que la majorité des opposants se sont retirés. La procédure est en cours et il espère qu'elle sera terminée sur 2021.



M. **Paul MENARD** indique que la présentation des comptes, pour la commission de gestion et finances sera le 30 mars 2021 à 20h00.

**6. PRÉAVIS 01/2021 - RELATIF À DES DEMANDES DE CRÉDIT DE CHF160'000.00 TTC POUR L'ACHAT DE 6 PORTACABINES ET DE L'ÉQUIPEMENT INITIAL NÉCESSAIRE ET DE CHF 170'000.00 TTC DESTINÉ À LA CRÉATION ET AUX COÛTS DE FONCTIONNEMENT DE JUILLET À DÉCEMBRE 2021 D'UN CENTRE DE JEUNES À GENOLIER.**

M. **le Président** donne la parole à M. **Nicolas RAY**, pour la présentation de ce préavis. Le centre de jeunes n'est pas juste un centre de jeunes, mais un concept intégré pour prendre soin de nos jeunes qui nous posent de nombreux problèmes dans nos villages. Il y aura trois axes de travail que le CODIR est entrain de développer :

1. Volet préventif : les employés communaux et des TSP (travailleur social de proximité) iront faire des tournées et de la sensibilisation.
2. Volet répressif :
  - installation de caméras à Genolier et dans le périmètre scolaire
  - retours des délits auprès de la gendarmerie
  - dépôts de plaintes des Communes
3. Volet occupation : avec des activités proposées.

Il y aura une réévaluation après six/huit mois de fonctionnement, pour établir à nouveaux les axes, avec ce qui fonctionne le mieux.

Lecture du rapport de la commission ad'hoc création d'un centre de jeunes à Genolier, par M<sup>me</sup> **Patricia AUDETAT**, la commission recommande d'approuver n°1/2021.

Lecture du rapport de la commission des bâtiments, par M<sup>me</sup> **Myriam BEDAT**, la commission recommande d'approuver n°1/2021.

Lecture du rapport de la commission gestion et finances, par M. **Cédric MARZER**, la commission recommande d'approuver n°1/2021. La commission propose d'amender le préavis.

Le **Président** ouvre la discussion concernant l'amendement proposé par la CoGeFin au point 7 du préavis. M. **Cédric MARZER** dicte l'amendement : « Répartir les coûts en tenant compte pour moitié la population et pour moitié le nombre d'élèves comme pour les autres frais de l' AISGE et conformément à l'art 29 des statuts qui paraissent judicieux. »

M. **Nicolas RAY** explique que cet amendement ne remet pas en cause le projet lui-même. Pourquoi le CODIR est arrivé à cette distribution différente, le coût le plus important est le TSP (travailleurs sociaux de proximité), pas le centre de jeunes. La population de la commune n'a rien à voir avec l'implication du TSP. Les jeunes bougent de villages en villages et il suffit qu'une commune soit plus répressive, pour qu'ils migrent juste à côté. La première idée du TSP était d'engager à 10% dans chaque commune et que ces 10% soit pour les comptes AISGE. D'un point de vue administratif, il était difficile de noter ces 10%, donc il paraissait raisonnable de regrouper ce fonctionnement auprès de l' AISGE. Le TSP sera disponible à part égale et a besoin réel pour les cinq communes. La population n'a strictement aucun impact sur l'occupation ou non du TSP. Même chose pour le nombre d'élèves, des déprédations faites sur Arzier-Le Muids n'étaient pas faite par des enfants du village.







## 9. PRÉAVIS 05/2021 - RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE L'AISGE

Lecture du rapport de la commission ad'hoc règlement des transports scolaires de l'AISGE, par M<sup>me</sup> **Noémie DUNANT**, la commission recommande d'approuver le préavis n°5/2021.

M<sup>me</sup> **Patricia AUDETAT** pose la question sur la distance entre le domicile et le lieu de scolarisation de l'article 1, qui nécessite la prise en charge par un transport. Il faudrait peut-être penser à préciser si c'est à vol d'oiseau ou en kilométrage, car la différence, selon elle pourrait poser des questionnements, M. **Philippe DEPIERRE** explique que c'est repris du règlement cantonal qui ne précise pas ce point.

<b>VOTATION :</b>	<b>17 OUI</b>	<b>0 NON</b>	<b>1 Abstention</b>
-------------------	---------------	--------------	---------------------

<b>Décision :</b>	<b>Le préavis 05/2021 est accepté à forte majorité.</b>		
-------------------	---	--	--

## 10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. **le Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée.

M. **Nicolas RAY** informe que la commune d'Arzier le Muïds devra acquérir deux portacabines pour la rentrée 2021. Même en amenant des enfants sur la commune de St-Cergue, cette année scolaire 2020-2021, l'école d'Arzier-Le Muïds manque de place. Il n'y aura pas de préavis, car ils seront loués par la commune et reloués à l'AISGE.

M<sup>me</sup> **Myriam BEDAT** demande si tous ces frais engendrés pour l'achat de portacabines dû au retard de la construction de l'école Bix seront récupérés d'une manière ou d'une autre ? M<sup>me</sup> **Florence SAGE** explique que si on arrive à gagner au niveau du Tribunal Fédéral, ça serait déjà une bonne chose et que tous ces frais incombent aux communes, puisque les communes ont l'obligation de fournir des bâtiments scolaires. M<sup>me</sup> **Louise SCHWEIZER** indique que la commune d'Arzier-Le Muïds avait demandé à l'avocat si les frais que l'AISGE paie maintenant à cause de ces oppositions pouvaient être récupérés ? Légalement nous n'avons pas le droit de faire pression sur une personne pour des frais que l'on dépense suite à son opposition, sinon il n'y aurait plus aucunes oppositions. M. **Nicolas RAY** ajoute que les tribunaux ne paient pas les débours du pouvoir public.

M<sup>me</sup> **Jacqueline BURBIDGE** revient sur le préavis de l'audit et de l'offre de ShakeSwiss, elle demande s'il y eu plusieurs demande d'offre aux entreprises ? M<sup>me</sup> **Louise SCHWEIZER** explique qu'il y avait eu trois demandes d'offre aux entreprises et une n'est jamais rentrée en matière. Il est difficile d'obtenir des offres pour des associations intercommunales.

M. **Stève BREITENMOSER** demande si les délais des préavis pour la prochaine séance seront mieux dans les timings ? Le **Président** précise que la prochain CI sera le mercredi 28 avril 2021 à 19h30 ou 20h00, l'heure est en négociation et sera tenu à Genolier. Il demande à la présidente du CODIR ou à la secrétaire générale, quand est-ce que les préavis seront disponibles ?



M<sup>me</sup> **Florence SAGE** annonce que la quasi-totalité des préavis sont prêts et seront disponible pour la fin de la semaine prochaine et remis pour acceptation au CODIR et par la suite seront remis au bureau.

M<sup>me</sup> **Louise SCHWEIZER** demande si toutes les commissions sont déjà nommées et propose de déjà bloquer les dates pour la présentation des préavis avec le CODIR à la fin de cette séance. Le **Président** abonde dans ce sens.

M. **Gérald GIRARDET** demande s'il est possible que l'AISGE achète un abonnement Zoom pour avoir une durée illimitée. M<sup>me</sup> **Florence SAGE** répond que le CODIR s'occupe de l'achat de cette licence et qu'il serait peut-être préférable que les présidents des commissions s'occupent de convoquer les membres pour les zooms. M. **Cédric MARZER** explique qu'il ne veut pas mêler toutes les commissions durant les zooms et qu'il ne veut pas que les présidents de commissions s'occupent des convocations. Le **Président** regardera avec la secrétaire du CI.

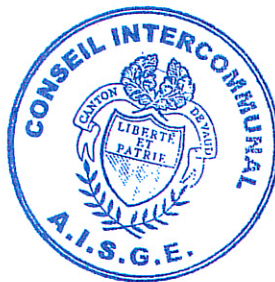
Le **Président** indique que la prochaine séance du CI AISGE sera le 28 avril 2021 à Genolier.

Le **Président** clôture la séance. Fin de la séance à 21h15.

**Pour le bureau du Conseil Intercommunal :**

M. François VAUTIER

*Président*



M<sup>me</sup> Valérie ZEENDER

*Secrétaire*



VU PAR LE PREFET

le: 16 sept. 2021